

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le trente septembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme BRUMENT Magali, Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -
M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DEROIN Jennifer -
Mme HARANG Vanessa.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : SIEGE – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE AUX TRAVAUX RUE DU VERT BUISSON.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de sa décision N° 144 du 14/05/2020 pendant l'état d'urgence sanitaire conformément aux dispositions du I de l'Article 1 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2022, il a signé la convention de participation financière pour la réalisation par le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) de travaux sur le réseau de **Distribution Publique**, le réseau d'**Eclairage Public Coordonné** et le réseau **Télécom, RUE DU VERT BUISSON (DT 233201)**, soit pour une participation financière s'élevant à :

en section d'investissement : 15 008,33 €

en section de fonctionnement : 7 500,00 €

Après ajustement de ces montants sur la base du coût réel de ces travaux, cette participation financière, détaillée dans la convention ci-après annexée, s'élève finalement à :

en section d'investissement : 15 065,00 €

en section de fonctionnement : 6 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR (2 abstentions : Mme DEROIN + pouvoir M. DE BROGLIE), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la **Convention** de participation financière annexée à la présente, et la modification des sommes inscrites au Budget de l'exercice au **compte 2041512** pour les dépenses d'investissement et au **compte 615232** pour les dépenses de fonctionnement.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture
le **03 OCT. 2022**
et Publication ou Notification
du
le Maire



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

